

# Lycée Jeanne d'Albret

## Saint-Germain-en-Laye

www.lyc-albret-st-germain-laye.ac-versailles.fr

### **INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION**

Rentrée scolaire 2023/2024

### **TARIFS**

La tarification, fixée par la Région Ile-de-France, prend en compte les ressources de chaque famille, et est déterminée en fonction du quotient familial :

Informations ici : <a href="https://www.iledefrance.fr/equitables-beneficier-de-laide-regionale-pour-la-restauration-scolaire-au-lycee-public">https://www.iledefrance.fr/equitables-beneficier-de-laide-regionale-pour-la-restauration-scolaire-au-lycee-public</a>

### **INSCRIPTIONS DES NOUVEAUX ELEVES**

Pour s'inscrire, chaque élève ou étudiant doit IMPERATIVEMENT nous fournir les documents suivants :

- 1. Un chèque de 85 € libellé à l'ordre de l'agent comptable du lycée Jeanne d'Albret (<u>y inscrire</u> au dos le nom et prénom de l'élève)
- 2. Une photo d'identité pour créer la carte de cantine (la première carte est gratuite)
- 3. L'attestation de quotient familial pour la restauration scolaire 2023/2024 :

#### Si la famille est allocataire CAF:

L'attestation est délivrée sur demande via le site de la CAF <a href="https://www.caf.fr/">https://www.caf.fr/</a> ou directement en téléchargement depuis la calculette de quotient familial sur le site de la Région : <a href="https://www.iledefrance.fr/calculette-quotient-familial">https://www.iledefrance.fr/calculette-quotient-familial</a>

Voir le MODE D'EMPLOI « Notice QF CAF - Obtenir son attestation de paiement CAF » <a href="https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2023/04/Notice\_QF\_CAF\_Obtenir\_attestation">https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2023/04/Notice\_QF\_CAF\_Obtenir\_attestation</a> paiement CAF 2023.pdf

#### Si la famille n'est pas allocataire CAF:

L'attestation doit être éditée depuis la calculette de quotient familial sur le site de la Région : https://www.iledefrance.fr/calculette-quotient-familial

### Y joindre obligatoirement les pièces justificatives suivantes :

Avis d'imposition 2022 sur revenus 2021 / Livret de famille / Prestations familiales du dernier mois si concerné

### REINSCRIPTIONS (ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES EN 2022/2023)

Pour les élèves déjà inscrits à la demi-pension en 2022/2023, l'accès au restaurant scolaire sera subordonné à la possession de la carte de cantine **en bon état** (photo, nom et prénom visibles) et **à un solde créditeur** dès le jour de la rentrée 2023.

Fournir L'attestation de quotient familial pour la restauration scolaire 2023/2024.

→ Le crédit restant sur le badge est reporté sur l'année scolaire suivante



Afin de bénéficier du tarif Equitables, <u>il est obligatoire</u> de fournir l'attestation de quotient familial pour la restauration scolaire 2023/2024. (Voir ci-dessus)

→ Tout dossier non conforme entrainera l'application de la tarification maximale (TRANCHE J)

Aucune rétroactivité ne sera accordée

### LA RESERVATION DES REPAS

#### Tout élève désirant déjeuner doit avoir réservé son repas.

La réservation est un impératif à respecter, car c'est ce processus qui entraine la confection et la distribution du repas. Les réservations peuvent s'effectuer sur 2 semaines et, au plus tard, le jour J à 10h00.

#### Pour cela, l'élève dispose de deux possibilités :

- **Deux bornes installées dans l'établissement** : une borne au bâtiment 4 et la seconde au bâtiment 7 à l'intendance, muni de sa carte de cantine
- Sur Internet, via le site du lycée, muni de ses identifiants DP

http://www.lyc-albret-st-germain-laye.ac-versailles.fr/presentation-du-lycee-2/restauration/paiement-en-ligne/

L'annulation de la réservation des repas se fait dans les mêmes conditions.



Le prix du repas est déduit à la réservation, que le repas soit consommé ou non.

Le repas réservé et non pris sera débité de la carte le jour même, aucune annulation ne sera prise en compte après.

#### **MODALITES DE PAIEMENT**

Il est **impératif** que les cartes de cantine soient correctement **provisionnées** pour pouvoir réserver son repas et déjeuner.

→ Il ne sera pas possible de faire un quelconque « crédit »

Pour alimenter la carte, outre les moyens traditionnels de paiement (CB, chèques, espèces), il est recommandé d'utiliser le paiement en ligne via le site internet du lycée :

http://www.lyc-albret-st-germain-laye.ac-versailles.fr/presentation-du-lycee-2/restauration/paiement-en-ligne/

### 2 Bornes sont mises à disposition dans l'établissement :

- Borne intendance-Bât.7 : dépôt de chèque, paiement en CB, déclaration oubli de carte, réservation des repas
- Borne bâtiment 4 : paiement en CB, déclaration oubli de carte, réservation des repas

### **INFORMATIONS IMPORTANTES**

Pour le paiement en ligne, la réservation des repas et l'oubli de carte, <u>les identifiants de connexion</u>

- seront distribués courant septembre aux nouveaux élèves
- restent inchangés pour les élèves déjà scolarisés l'an passé

En cas de perte de ces codes, il convient de s'adresser à l'intendance par mail : <a href="mailto:caroline.abos@acversailles.fr">caroline.abos@acversailles.fr</a>

La carte initiale de demi-pension est donnée aux élèves, et <u>est valable pendant toutes leurs années de</u> scolarisation dans l'établissement.

**REMARQUE**: En cas de perte, de vol, ou de détérioration, une nouvelle carte devra être achetée au coût d'achat de 6.00 €.

Si l'inscription à la demi-pension n'est pas obligatoire, dès lors que les élèves ou étudiants y sont inscrits, ils s'engagent à respecter les dispositions de L'article VIII du règlement intérieur de l'établissement